La Lettre d'information de Molsheim

N°5 / 2010

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 27 septembre 2010 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.

Modification de l'ordre du jour - Inscription d'un point complémentaire	Le Conseil municipal a approuvé la modification de l'ordre du jour portant sur l'ajout d'un point complémentaire relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation du Festival des Namis de la Nalsace 2010.
Point 1 : **Approbation du PV des délibérations de la séance ordinaire du 2 juillet 2010**	Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2010.
Point 2 : **Délégations permanentes du Maire - article L 2122-22 du CGCT : compte-rendu d'information pour la période du 2e trimestre 2010.**	Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil municipal pour la période du 1er avril au 30 juin 2010. Dans le cadre de ses délégations, le Maire a : • autorisé l'association "Ô joie de chanter" d'utiliser les locaux de la Maison multi associative durant la saison 2010 - 2011. Par ailleurs, la reconduction d'utilisation des locaux du 1er étage de la base de canoë kayak a été consentie au Comité des fêtes pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2010 • autorisé l'installation de terrasses mobiles exploitées sur le domaine public à dix pétitionnaires pour exercer leur activité professionnelle • délivré une concession dans le cimetière communal situé route de Dachstein et trois concessions dans celui situé au quartier du Zich • autorisé l'installation d'une caméra dans la cour de l'Hôtel de Ville • renoncé 19 fois à l'exercice du droit de préemption sur la période allant du 1er avril au 30 juin 2010.
Point 3 : **Coopération intercommunale - Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig : modification des conditions de fonctionnement - modification statutaire**	Créée en décembre 1997, la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig regroupe 14 communes membres. Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Conseil municipal s'est prononcé sur l'évolution des compétences nouvelles, notamment les itinéraires cyclables et l'organisation de services de transport à la demande.
Point 4 : **Création, adoption et modalités d'amortissement du budget primitif de l'exercice 2010 - budget annexe Réseaux**	Suite aux travaux de voiries effectués route industrielle de la Hardt, Alsace Connexia a sollicité la Ville de Molsheim pour déployer la fibre optique et ainsi favoriser une offre très haut débit aux entreprises riveraines. A cet égard, le Conseil municipal a validé la création d'un budget annexe Réseaux. Ce dernier s'équilibre à 187 000 € en recettes et en dépenses d'investissement d'une part et à 8 000 € en recettes et dépenses de fonctionnement d'autre part.
Point 5 : **Décision modificative n°2 du budget principal 2010**	La décision modificative n°2 du budget principal 2010 a été approuvée. Elle consiste en l'inscription de crédits budgétaires à hauteur de 187 000 € sur le compte Subventions d'équipement et la suppression de crédits à même hauteur sur le compte Immobilisations corporelles. Ces écritures sont nécessaires pour accompagner la décision de versement d'une subvention d'équilibre au nouveau budget annexe Réseaux.

Document à caractère d'information n'ayant aucune valeur juridique.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim
- Séance ordinaire du 27 septembre 2010 -

Point 6 : Subvention au budget annexe Réseaux	L'assemblée municipale a décidé le versement d'une subvention de 186 882,43 € HT du budget principal vers le budget annexe Réseaux afin d'assurer l'équilibre du budget annexe 2010. Cette décision s'inscrit dans le prolongement de la précédente.
Point 7 : Route industrielle de la Hardt - fourreaux destinés à l'accueil de la fibre optique - location au profit de la société Alsace Connexia	Suite à la sollicitation d'Alsace Connexia, société spécialisée dans les réseaux de télécommunication, pour déployer la fibre optique route industrielle de la Hardt, la Ville de Molsheim a implanté trois fourreaux d'une longueur respective de 5 060 mètres linéaires. Le Conseil municipal a approuvé la convention de location de l'un de ces fourreaux à la société Alsace Connexia pour une durée de 14 années, au prix annuel indexé de 1,70 € par mètre linéaire.
Point 8 : Immeuble 1 rue Notre-Dame - bail emphytéotique au profit du Foyer de la Basse-Bruche	Par délibération du 18 décembre 2009, le Conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'acquisition de l'immeuble situé 1, rue Notre-Dame au prix net de 270 000 €. Ce bâtiment, localisé dans le cœur historique de la ville, est susceptible d'être valorisé dans le cadre d'une opération de réhabilitation menée par la société d'économie mixte locale, le Foyer de la Basse-Bruche. Dans ce cadre, une piste cyclable et piétonnière sera aménagée, permettant l'accès direct et sécurisé entre la place de la Monnaie et le parvis de l'église. Il est également prévu d'implanter des toilettes publiques. En contrepartie, l'assemblée municipale a décidé de mettre l'immeuble à disposition de cette société dans le cadre d'un bail emphytéotique pour une durée de 50 ans moyennant un loyer annuel de 1 €. La société peut ainsi y relocaliser son siège et la Ville bénéficier de manière gracieuse d'un nouvel espace aménagé et non utilisé par le Foyer de la Basse Bruche.
Point 9 : Réaménagement de la route industrielle de la Hardt - acquisition foncière - Réseau ferré de France.	Lors du réaménagement du parking de la gare côté route industrielle de la Hardt, il a été convenu qu'une partie de l'emprise foncière sur laquelle l'extension du parking a été réalisée servirait à créer un giratoire ainsi qu'une bretelle d'accès au parking. Le propriétaire de ce terrain, Réseau ferré de France, a accepté de céder en pleine propriété et au prix des Domaines, l'emprise foncière du giratoire et de la bretelle d'accès à la Ville. Le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'acquisition de ces parcelles d'une superficie globale de 13,51 ares pour un montant total de 27 000 €.
Point 10 : Subvention d'équipement à l'hôpital local de Molsheim pour la restauration du cellier	Par courrier du 24 juin 2010, le directeur de l'hôpital local de Molsheim a sollicité une participation financière de la commune pour la réfection totale de la couverture et de la charpente du cellier. Ce petit bâtiment est un élément de la Chartreuse historique, et présente un intérêt patrimonial indissociable de l'Histoire de Molsheim. C'est pourquoi, une participation importante de la Ville aux travaux de réfection a été accordée. Suite à la présentation d'un devis, l'assemblée municipale a décidé d'attribuer une subvention d'équipement de 50 % du coût des travaux restant à la charge définitive de l'hôpital. Le coût global des travaux est estimé à 17 538,85 €.
Point 11 : Demande de dénomination de commune touristique	De manière à permettre à la Ville de Molsheim de bénéficier du classement de commune touristique, diverses démarches administratives doivent être entreprises. La première étape consiste à introduire une demande à l'appui d'un dossier. Le Conseil municipal a approuvé le dossier de demande de dénomination de commune touristique.
Point 12 : Subvention au budget annexe Succession Albert Hutt	Suite aux mesures d'équilibre décidées en faveur du budget annexe Succession Albert Hutt le 30 juin 2006, l'assemblée délibérante a confirmé la prise en charge du montant annuel de l'amortissement supporté par le budget annexe Succession Hutt par le biais d'une subvention annuelle du budget principal vers le budget annexe, d'un montant de 5 000 € au titre de l'année 2010.

Document à caractère d'information n'ayant aucune valeur juridique.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim
- Séance ordinaire du 27 septembre 2010 -

Point 13 : Attribution d'une subvention à l'association Accord	La mise en place de permanences d'aide aux victimes sur la Ville de Molsheim a été initiée par Madame le procureur de la République de Saverne. Elles accueillent toutes personnes victimes de violences, agressions sexuelles, menaces etc., et se tiennent dans les locaux de la mairie de Molsheim. C'est l'association Accord qui gère ces permanences. Soucieuse de soutenir ces actions, la Ville de Molsheim a proposé de reverser à l'association une subvention égale au montant perçu par la commune dans le cadre du fonds de prévention de la délinquance. Le Conseil municipal a ainsi décidé d'attribuer une subvention de 16 900 € à l'association Accord. Ce montant correspond à la somme versée par la préfecture de Strasbourg dans le cadre du FIPD.
Point 14 : Participation aux actions des Établissements publics locaux d'enseignement du second degré – subvention aux collège et lycée Henri Meck dans le cadre des compétitions sportives scolaires 2009/2010	L'association sportive du LEGT Henri Meck a sollicité le concours financier de la Ville de Molsheim pour l'organisation de compétitions scolaires associant des élèves de l'établissement pour l'année scolaire 2009-2010. Face au bilan très encourageant des résultats individuels et par équipe enregistrés, il a été décidé d'attribuer un montant total de 3 021,08 € au titre des championnats d'académie et nationaux. Le lycée et le collège ont notamment remporté le titre de champion de France UNSS en triathlon catégorie excellence.
Point 15 : Document unique d'évaluation des risques professionnels	Dans le cadre des obligations incombant à l'autorité territoriale en matière d'hygiène et de sécurité du travail, l'évaluation des risques professionnels présents dans la collectivité est une étape incontournable. Les résultats de cette évaluation ont été transcrits dans un document unique. Le Conseil municipal a approuvé le plan d'action étudié dans le cadre de cette évaluation des risques.
Point 16 : Tableau des effectifs - modifications	Deux modifications ont été apportées au tableau des effectifs : - concernant les Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem), leur temps de travail, lié au fonctionnement des écoles, a été réajusté - pour accompagner le recrutement du remplaçant d'un technicien en charge de la maintenance des bâtiments qui a fait valoir ses droits à la retraite, un grade a été créé. Le Conseil municipal a approuvé ces modifications.
Point 17 : Marché quadriennal à bons de commande de maintenance et d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux du 15 septembre 2007 au 14 septembre 2011 : approbation de l'avenant n° 1 de transfert	La société SNC climatisation a été déclarée titulaire du marché quadriennal à bons de commande de maintenance et d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux du 15/09/2007 au 14/09/2011 pour une durée de 48 mois. Suite à la dissolution de cette société au profit de la société Spie Est, le Conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 de changement de titulaire et de transfert de marché au profit de Spie Est, avec effet au 30 septembre 2010.
Point 18 : Aire d'accueil des gens du voyage : avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre	Suite à la délibération du 27 mars 2009, le Conseil municipal avait approuvé le projet de construction d'un nouveau bâtiment accolé à l'entrée de l'aire des gens du voyage. En juillet 2010, un premier avenant, concernant entre autres la création d'une aire de retournement et l'installation d'une barrière inviolable et résistante aux agressions physiques, avait été approuvé. Le Conseil municipal a approuvé un second avenant relatif à différents aménagements consentis pour optimiser le fonctionnement actuel de l'aire des gens du voyage. Le montant global des travaux s'établit à 431 483,92 € TTC. Par conséquent, les honoraires d'architecte s'élèvent à 40 690,97 € TTC, soit 9,5 % du montant des travaux.

Document à caractère d'information n'ayant aucune valeur juridique.

Point 19 : Aménagement de diverses voiries dans la Zone industrielle de la Hardt - avenant n°1 au lot n°2 : réseaux secs	Le marché de base du lot n°2 : Réseaux secs, notifié en date du 1er mars 2010 au groupement Sobeca - Citeos/Bildscheer pour les travaux d'aménagement de diverses voiries dans la zone industrielle de la Hardt, totalise un montant de 333 497,42 € TTC. L'avenant n°1, approuvé par le Conseil municipal, d'un montant de 26 630,05 € TTC concerne notamment les travaux de mise en place du réseau haut débit. Le nouveau montant du lot n°2 s'établit à 360 127,47 € TTC.
Point 20 : Aménagement de diverses voiries dans la zone industrielle de la Hardt - avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre	La mission de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de diverses voiries dans la Zone Industrielle de la Hardt a été confiée au groupement Berest - Acte paysage. La Ville a confié à ce groupement une mission complémentaire portant sur la construction d'un réseau de télécommunication. Cet avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 11 077,47 € TTC a été approuvé par le Conseil municipal.
Point 21 : Maison des élèves - revêtement de sol - protocole transactionnel avec la MAAF	Dans le cadre de l'opération de construction de la Maison des élèves, l'entreprise Hess Revêtements SA a été déclarée attributaire du lot sol souple. Peu après réception de ce lot en date du 19 décembre 2006, il a été constaté de nombreux dysfonctionnements. L'entreprise Hess Revêtements SA ayant cessé son activité, la Ville de Molsheim a saisi l'assureur de cette entreprise, en l'occurrence la MAAF, pour lui signaler le sinistre constaté. Après passage de l'expert missionné par la MAAF, une indemnisation forfaitaire de 15 887,66 € a été proposée. Le Conseil municipal a décidé d'accepter les termes de ce protocole transactionnel.
Point 22 : Révision des droits et tarifs des services publics locaux - exercice 2010	Une nouvelle station de location de voiture Auto'trement devrait ouvrir à proximité de la gare de Molsheim. Cette activité d'auto-partage représente un intérêt local pour tous les concitoyens. L'assemblée délibérante a ainsi décidé de créer, dans le tableau Droits et tarifs des services communaux exercice 2010, une rubrique Droit de place et d'occupation du domaine public : emplacement individuel dédié à l'auto-partage. Elle a fixé ce droit de place et d'occupation à 10 € annuels.
Point 23 : Rapport annuel pour 2009 publié par la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable	L'assemblée municipale a pris acte sans observation du rapport annuel pour 2009 sur le prix et la qualité de l'eau potable tel qu'il a été adopté par la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig. Ce rapport est consultable à l'adresse suivante : http://www.molsheim.fr/vie-locale-economie/analyses-eau-potable-molsheim.php
Point 24 : Rapport annuel pour 2009 publié par la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement	L'assemblée municipale a pris acte sans observation du rapport annuel pour 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement tel qu'il a été adopté par la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig. Ce rapport est consultable à l'adresse suivante : http://www.molsheim.fr/vie-locale-economie/analyses-eau-potable-molsheim.php
Point 25 : Attribution d'une subvention exceptionnelle - Festival des Namis de la Nalsace	Afin de soutenir la 5e (n)édition du Festival des Namis de la Nalsace consacrée aux Namoureux, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € à l'Association des Namis de la Nalsace. Le festival se tiendra les samedi 13 et dimanche 14 novembre à l'Hôtel de la Monnaie.

Document à caractère d'information n'ayant aucune valeur juridique.